

L'AUTAN

Clermont-le-Fort



Bulletin municipal N°135

Septembre 2017



Zoé, jeune Clermontoise tout juste âgée de 18 ans, vote pour la 1^{re} fois



Forêt de paparazzi pour le carnaval des écoles



Le cassoulet organisé par le Comité des fêtes



Mise en place a « En Série » de panneaux permettant de diminuer la vitesse des automobilistes à 50 km/h

Dossier

Plan Local d'Urbanisme

p.10

Vie associative

p.13 à 17

Coup de projecteur

La mémoire de la collectivité

p.20

Sommaire

Le mot du Maire - p.3

■ Vie municipale - p.4 à 9

Dossier - p.10 à 12

- Le Plan Local de l'Urbanisme

Vie associative - p.13 à 17

- L'été de la Sauce aux idées
- Compte rendu de l'assemblée générale Marmottes et Marmots
- Comité des fêtes
- Pèlerinage à Notre-Dame des bois
- Itin'errances

Vie pratique - p.18 à 19

- Passeports et CNI
- Rénover votre habitat
- La Région recrute
- Violence conjugales faites aux femmes
- Les fréquences de la TNT changent
- Formations MCEF
- Enquête publique Tisséo

Coup de projecteur - p.20

- Amandine Castillon : rendre vivante la mémoire de la collectivité

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

Carnet

• MARIAGES

- Anne Marie MARTOS et Christian, Pierre, Gilbert COUZY, le 14 novembre 2016
- Angélique, Isabelle, Sylvie JUNOD et Frédéric, Michel, André HALBY, le 8 avril 2017

• NAISSANCES

- Mattia, Ali MUSE, né le 29 décembre 2016
- Romy, Olivia, Vanessa REILLES, née le 1^{er} février 2017
- Emie, Alice ESCUDER, née le 27 mars 2017
- Léon, Henri, Jean BAYLES-LORETTI, né le 21 août 2017

• DÉCÈS

- Maria PRADAL veuve TREIL, le 26 février 2017
- Marie-Louise PRESSECQ veuve ESPITALIER, le 3 avril 2017
- Philippe MARTINEZ-MATEOS, le 19 juillet 2017

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable Publication : Christian HUGUES.

Responsables Autan : Nicole AERN, Gérard VERDOT.

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Gérard VERDOT.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Christiane BRUSTEL, Jean-Paul CHABBERT, Anne CHATRENET-RICHAUD, Anne DELPY, Amandine DROUET, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Christian HUGUES, Gérard VERDOT.

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège, sur papier recyclé

À noter dans votre agenda



Octobre

- 1^{er} : 7^e édition du festival Itin'errances à Lacroix-Falgarde
- 3 : Reprogrammer les chaînes TV (Voir page 19)

- 20 : Café citoyen de la Sauce aux Idées à la salle des fêtes (le réchauffement climatique)
- 21 : Sortie Marmottes et Marmots

BILLET D'HUMEUR

Création d'un parking aux Fraysses (lettre au Maire)

« Dans un courriel suite à la réunion publique du 10 mai 2017 (réunion publique sur le PLU), nous avons exprimé notre crainte que le flot de visiteurs ne soit contenu, c'est bien ce qui se passe « à proximité, du parking mais aussi dans l'agglomération des Fraysses sur les voies d'accès ne ferait qu'envenimer la situation » l'analyse était pourtant simple.

L'exemple du parking de la Riverotte ne nous laisse pas espérer des jours heureux, c'est bien le grand, grand foutoir chez eux aussi, pour un parking qui ne fonctionne qu'à quelques pourcents seulement de ses possibilités, sans parler des poubelles surchargées qui par temps chaud dégagent une puanteur difficilement soutenable.

Nous ne pouvons croire un seul instant que vous puissiez vous engager et sans concertation vers une formule fort couteuse, qui ne fera qu'aggraver la situation de désordre actuel, et qui n'aura comme effet que d'exacerber encore davantage la population qui subit ces nuisances et préjudices (et qui de surcroît entrainera forcément pour nous tous - quartier des Fraysses et de la Riverotte - des conséquences dommageables dans la valeur du patrimoine de chacun.)

Vouloir passer en force ne nous semble pas approprié, nous ferons tout pour que ce parking trop dispendieux et inapproprié ne se fasse pas.

Vous aviez promis également, d'étudier et de mettre en place des mesures qui diminueraient les nuisances, il semble que ces objectifs vous en conviendrez demeures inatteignables, notre environnement en peu de temps est devenu pollué alors qu'il ne l'était pas.

Notre légitime désir de vivre en paix au-delà de toutes ces nuisances, ces multiples incivilités, violation de propriété, et parfois des insultes que nous sommes obligés de subir, sans compter le ramassage objets de toutes sortes qui jonchent nos environnements.

Nous souhaitons rester maitres de notre tranquillité, nous n'avons pas investi pour du désordre, n'importez pas chez nous, ce que vous ne tolérez pas chez vous.

La Riverotte, et les Fraysses nous ne souhaitons pas devenir des îlots d'incivilités et de désordres incontrôlables tel que le Mirail, Bagatelle, Bellefontaine, Reynerie, Papus et Faourette ».

Jean-Paul CHABBERT

Mairie de Clermont-le-Fort
18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort
Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :
lundi 14-16h / mercredi 16-19h
vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

<http://mairieclermontlefort.free.fr/>
mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr

Le mot du Maire



Les médias se font régulièrement l'écho des tensions entre l'État et les collectivités territoriales sur la question de leurs relations financières. D'un côté l'État reproche aux collectivités territoriales de faire preuve de peu d'efficacité dans leur gestion tandis que, de l'autre, les collectivités considèrent les transferts de compétences dont elles sont bénéficiaires n'ont pas été accompagnés d'un transfert des ressources financières suffisantes pour les mettre en œuvre. L'État impose depuis quelques années aux collectivités territoriales de contribuer à la réduction du déficit public : 10 milliards d'euros sur le mandat présidentiel précédent et 13 milliards d'euros sur celui qui s'ouvre. Ces chiffres, qui peuvent paraître abstraits, ont au contraire une traduction très concrète pour la gestion au quotidien de notre commune.

La baisse des dotations perçues par notre commune constitue la conséquence directe des décisions prises par l'État et, par effet boule de neige, par les collectivités territoriales supra-communales. La dotation forfaitaire versée par l'État a ainsi été unilatéralement baissée de 47 973 euros (2014) à 27 410 euros (2017), soit un manque à gagner de 20 563 euros en trois ans (-43 %). La dotation de solidarité communautaire versée par le Sicoval a connu une tendance similaire : 46 132 euros (2014) et 38 922 euros (2017), soit une perte nette de 7 210 euros en trois ans (-16 %). Les marges de manœuvre de notre commune pour financer les dépenses de fonctionnement et les projets d'investissement sont par conséquent fortement réduites (de l'ordre d'un tiers de l'épargne dégagée chaque année).

Le transfert des dépenses sur le budget communal constitue la conséquence indirecte des décisions prises par l'État, et, par effet boule de neige, des collectivités territoriales supra-communales. Le changement de majorité présidentielle marque un arrêt brutal dans le financement par l'État des emplois aidés, contraignant la commune à rechercher, sur ses moyens propres, une solution permettant de remplacer, dans les meilleurs délais, la personne affectée à l'école dont le contrat d'achève. Le recentrage du Sicoval sur les seules interventions relevant de « l'intérêt communautaire » conduit le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à refuser de financer le renforcement des moyens humains pour surveiller la circulation et le stationnement à la Riverotte sur la période estivale. De la même manière, la commune est ainsi contrainte de financer, sur ses ressources propres, des dépenses de gardiennage.

Baisse des recettes et augmentation des dépenses : notre commune est confrontée à un « effet ciseau ». Pour faire face à cette situation, les élus et techniciens se mobilisent pour maîtriser les dépenses (par exemple à travers l'animation des activités périscolaires par le personnel communal) tout en investissant là où les finances communales permettent de préparer l'avenir (par exemple à travers la mobilisation d'une expertise extérieure pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme et identifier les scénarii d'extension du Fort). Pour faire face à cette situation, après plusieurs années de stabilité, le conseil municipal a décidé d'augmenter la fiscalité locale tout en confirmant la gratuité de certaines prestations (études surveillées et activités périscolaires) et le maintien de la tarification sociale (mobilisation du quotient familial pour calculer la contribution des familles à la restauration scolaire).

Christian HUGUES

3%

Taux d'augmentation
des impôts locaux en
2017

Élection du Président de la République dite : « la présidentielle »

Onze candidats se présentaient en France au premier tour.

Premier tour à Clermont-le-Fort le 23 avril 2017 :

392 inscrits, 338 votants (86,22 %), 330 exprimés,
6 blancs, 2 nuls

Jean-Luc Mélenchon (Front de Gauche) : 84 voix

François Fillon (Les Républicains) : 76 voix

Emmanuel Macron (En Marche) : 74 voix

Marine Le Pen (Front National) : 35 voix

Benoit Hamon (Parti Socialiste) : 26 voix

Jean Lassalle (Sans Etiquette) : 13 voix

Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) : 12 voix

François Asselineau (Union Populaire Républicaine) : 7 voix

Philippe Poutou (Nouveau Parti Anticapitaliste) : 2 voix

Jacques Cheminade (Solidarité et Progrès) : 1 voix

Nathalie Arthaud (Lutte Ouvrière)

Second tour à Clermont-le-Fort

le 7 mai 2017 : 392 inscrits, 314 votants
(80,10 %), 270 exprimés, 12 blancs, 32 nuls

Emmanuel Macron (En Marche) :
200 voix (74,07 %)

Marine Le Pen (Front National) :
70 voix (25,93 %)



Élection des Députés de l'Assemblée Nationale dite : « les législatives »

Seize candidats se présentaient au premier tour des législatives dans la 10^e circonscription de la Haute-Garonne, composée des 7 cantons suivants : Castanet, Lanta, Caraman, Montgiscard, Nailloux, Ville-franche de Lauragais et Revel.

Premier tour à Clermont-le-Fort le 11 juin 2017 :

393 inscrits, 240 votants (61,06 %), 237 exprimés,
3 blancs

Sébastien Nadot (La République en Marche) : 71 voix

Monique Fabre (La France Insoumise) : 50 voix

Arnaud Lafon (Les Républicains) : 38 voix

Kader Arif (Parti Socialiste) : 21 voix

Mathieu Lachuries (Front National) : 18 voix

Henri Arevalo (Europe Ecologie Les Verts) : 10 voix

Dominique Faure (Union des Indépendants) : 8 voix

Michel Koel (Parti du vote Blanc) : 7 voix

Sara Iribarren (Union Populaire Républicaine) : 3 voix

Lucile El Hedri (Lutte Ouvrière) : 3 voix

Jean-Pierre Hardy (Divers Gauche) : 3 voix

Stevie Chopin (Extrême Droite) : 2 voix

Tarsicius Chiso (Divers Droite) : 2 voix

Christian Picquet (Parti Communiste Français) : 1 voix

Margot Simsi (Ecologistes) : 0 voix

Jean-Pierre Mayer (Debout la France) : 0 voix

Seuls les candidats ayant obtenu 12,5 % du nombre des inscrits sur l'ensemble de la circonscription peuvent se représenter au second tour. **Ballotage entre Sébastien Nadot et Monique Fabre : ils se présentent au second tour :**

Second tour à Clermont-le-Fort

le 18 juin 2017 : 393 inscrits,
232 votants (59,03 %),
35 blancs ou nuls

Sébastien Nadot (La République en Marche) :
105 voix

Monique Fabre (La France Insoumise) :
92 voix

Sébastien Nadot, est élu député de la 10^e circonscription de la Haute-Garonne. Né dans le Gers, il y a 45 ans, diplômé d'Histoire, enseignant en Education Physique et sportive, Monsieur Nadot envisageait en 2016 de se présenter à la présidence de la République. Devenu député, il devient membre de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale.

Christiane BRUSTEL

• Urbanisme

Dénonciation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée avec le Sicoval pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)

En septembre 2014, la commune a confié au Sicoval une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Souhaitant assurer le développement de sa politique de service aux communes et d'accompagnement aux missions d'ingénierie et de prestations intellectuelles, le Sicoval a en effet choisi, au titre de ses compétences supplémentaires relatives aux « services aux communes et services mutualisés » de mettre en place un service gratuit d'accompagnement des communes en matière d'études d'urbanisme. En mars 2016, le conseil communautaire a décidé de mettre en place la facturation de certains services aux communes, dont les documents de planification d'urbanisme. Dans ce cadre, la commune a signé en juin 2016 une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Sicoval pour l'élaboration du PLU. Cette convention établissait le coût à la charge de la commune à hauteur de 22 987 euros hors taxes (soit 70 % de l'enveloppe maximale, la première phase de la démarche - l'élaboration du Diagnostic - était considérée comme achevée). La commune a bénéficié de l'assistance du chargé de mission de la Direction Aménagement Urbanisme et Habitat du Sicoval dans le mois qui a suivi la signature de cette convention. Fin juillet, la commune a été informée par le chargé de mission de son départ du Sicoval à compter de la fin du même mois et de l'obligation qui lui est faite de patienter en attendant qu'un recrutement soit réalisé en interne ou en externe, sa situation n'étant pas jugée prioritaire par rapport à celle d'autres communes. Après plusieurs relances et la tenue d'une réunion de concertation qui n'a pas permis de dégager des perspectives satisfaisantes, la commune a décidé de mettre un terme à cette collaboration.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Sicoval

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

La loi de mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renoué (ALUR) prévoyait que la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi (cas du Sicoval) qui n'était pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devienne le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Toutefois, les communes avaient la possibilité de s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence ur-

banisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposaient. La commune a considéré qu'il apparaissait inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre. La majorité des communes du Sicoval a formulé la même position, différant momentanément, le transfert de la compétence urbanisme à l'échelon intercommunal.

Délibération adoptée à la majorité

Choix du prestataire pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du Plan Local d'Urbanisme

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

Dans le prolongement de la décision prise lors du conseil municipal de novembre 2016, la commune a lancé une consultation visant à sélectionner un bureau d'études privé pour reprendre et mener à son terme la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Après mise en concurrence dans le cadre d'un marché public, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre conjointe des bureaux d'études ARTELIA et PAYS & PAYSAGES. Le montant du marché s'élève à 20 575 euros HT, soit 24 690 euros TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Accueil d'un stagiaire Master Aménagement et Urbanisme à l'Université Jean-Jaurès pour trois mois à compter de mars 2017

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

Afin de renforcer sa capacité à travailler efficacement avec le bureau d'études ARTELIA et PAYS & PAYSAGES, la commune a décidé de bénéficier, entre mars et mai 2017, de l'expertise d'un stagiaire du Master Aménagement et Urbanisme de l'Université Jean Jaurès de Toulouse (coût mensuel de 490,35 euros).

Délibération adoptée à la majorité. Deux votes contre (Elisabeth GIACHETTO et Gérald LAGACHERIE) et une abstention (Leanne PITCHFORD).

Présentation et débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

(Conseil Municipal du 19 mai 2017)

Christian HUGUES, à l'appui du document distribué à tous les habitants, commenté puis débattu en réunion publique le 10 mai, présente les principaux constats et enjeux relatifs à plusieurs thèmes : démographie et habitat, économie,

Suite page 6

équipements et services, réseaux, transports et déplacements et environnement.

Leanne PITCHFORD demande des précisions sur la formulation « Permettre l'implantation d'activités compatibles dans les secteurs résidentiels ». Christian HUGUES indique qu'il s'agit de réfléchir à l'insertion, notamment dans le centre-bourg, de commerces et/ou de services de proximité.

Gérard BOUDON indique avoir ressenti, lors des réunions publiques, que la municipalité entendait faire déménager la CEMEX en dehors du territoire communal alors que la direction de cette entreprise, et les habitants de La Riverotte, étaient plutôt favorables au maintien de cette société sur le territoire communal. Christian HUGUES lui répond, qu'en effet, les objectifs relevant du champ de l'économie pouvaient être en confrontation avec les objectifs du champ de l'environnement. Jean-Pierre LAGUENS précise que l'activité de la CEMEX, telle qu'elle s'effectue actuellement, est inenvisageable dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale. Xavier BELLAMY ajoute qu'en ce qui concerne Granhota les mêmes réserves avaient été initialement exprimées et qu'elles ont été entendues et prises en compte par ce prestataire.

Sandra DELGADO propose que substituer « Maîtriser la dynamique touristique du territoire » à « Maintenir ... » et « Préserver la RNR et les Ramiers en cohérence avec la richesse de ces sites en matière de biodiversité » plutôt que « Valoriser... ». Leanne PITCHFORD fait remarquer que la position de la municipalité sur la question du tourisme mériterait d'être clarifiée. Christian HUGUES exprime un avis similaire. Il ajoute qu'une réflexion identique mériterait d'être organisée sur l'aménagement du quartier de La Riverotte.

Gérard BOUDON considère que le diamètre des tuyaux du réseau d'assainissement à La Riverotte n'est pas compatible avec une augmentation du volume transporté. Christian HUGUES indique que ce point n'a pas été soulevé par l'équipe assainissement du Sicoval lors de la réunion de travail organisée ce jour.

Gérard BOUDON déplore que, lors de la réunion publique sur le PADD, il n'ait pas été fait mention que la commune relevait, depuis fin mars, du Règlement National d'Urbanisme et que, par conséquent, la capacité de la commune à maîtriser les projets qui seront portés à sa connaissance sera réduite.

Jean-Pierre LAGUENS indique qu'au contraire, à l'appui du PADD, la commune sera en capacité de formuler des réserves sur des projets qui apparaîtraient non conformes aux orientations fixées dans ce document.

Enfin, Gérard BOUDON estime que la partie du PADD consacrée à la fibre optique est erronée et que la rédaction doit entièrement être reprise. Il annonce qu'en lieu et place de la fibre optique, les clermontois seront contraints

de subir l'installation d'une antenne 4G dangereuse pour la santé publique

Conformément à la réglementation, cette délibération n'a pas été suivie d'un vote formel.

Mise en place d'un marché complémentaire au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU portant sur l'animation de la démarche citoyenne en lien avec le projet d'aménagement du centre-bourg

(Conseil Municipal du 19 mai 2017)

Dans le cadre du projet d'aménagement du Fort, inscrit comme axe prioritaire dans le PADD, la commune a souhaité que la réflexion prenne la forme d'une démarche participative offrant la possibilité aux clermontois de contribuer à l'élaboration des scénarii d'urbanisation du centre-bourg et de s'exprimer sur le scénario d'aménagement qui aura leur préférence. L'attachement des clermontois au Fort milite en effet pour que la population, dans son ensemble, soit invitée à prendre une part active à l'écriture de ce que deviendra l'élément structurant de l'identité communale au cours des prochaines décennies.

Cette démarche citoyenne doit donner lieu à l'organisation de quatre ateliers organisés en fin de semaine à compter du mois de juin 2017. Au-delà du soutien méthodologique que le Conseil Aménagement Urbanisme et Environnement du Conseil Départemental de la Haute-Garonne apportera à la commune sur cette démarche, la commune a décidé de charger le bureau d'études ARTELIA, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, de l'animation de cette démarche. Cette configuration doit permettre une parfaite complémentarité entre les deux dynamiques et renforcer la pertinence des propositions techniques qui seront formulées lors des phases ultérieures d'élaboration du PLU (coût de 9 750 € hors taxes soit 11 670 € toutes taxes comprises).

Délibération adoptée à la majorité. Trois votes contre (Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET et Leanne PITCHFORD) et deux abstentions (Elisabeth GIACHETTO et Gérald LAGACHERIE).

Appel au Fonds de soutien à la démarche participative mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la concertation avec les habitants en lien avec le projet d'aménagement du centre-bourg

(Conseil Municipal du 19 mai 2017)

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ayant mis en place, pour la première année, un Fonds de soutien à la démocratie participative doté de 50 000 euros pour les villes de moins de 5 000 habitants, la commune a décidé

de déposer un dossier dans le cadre de la démarche citoyenne qu'elle a décidé d'engager pour l'aménagement du centre-bourg. Cette participation financière pourrait donc couvrir, partiellement ou totalement, le marché complémentaire à signer avec le bureau d'études ARTELIA pour l'animation de la démarche participative.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• École

Reconduction du dispositif d'étude surveillée à l'école de Clermont-le-Fort de janvier à juin 2017

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

Lors du conseil municipal d'octobre 2016, la commune avait décidé de mettre en place, de manière expérimentale, au cours du dernier trimestre de cette année, une étude surveillée gratuite hebdomadaire pour les enfants. Animée par les enseignantes de l'école, l'étude surveillée vise à aider les enfants à faire leurs devoirs, revoir leurs leçons, répondre à leurs demandes de précisions sur les notions vues en classe et à leur apporter tous les éléments de méthodologie dont ils ont besoin. Il ne s'agit pas d'une heure d'enseignement en plus mais d'une aide individuelle. Le coût horaire à la charge de la commune est de 20 € net (une seule enseignante mobilisée par heure d'étude surveillée). Constatant que cinq enfants ont fréquenté de façon assidue l'étude surveillée proposée au cours de la période expérimentale, la commune a décidé de reconduire, dans les mêmes conditions, cette action jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit de janvier à juin 2017.

Délibération adoptée à la majorité. Une abstention (Jean-Pierre LAGUENS).

Adhésion de la commune au Service Commun de Restauration du Sicoval suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire

(Conseil Municipal du 19 mai 2017)

En décembre 2015, conformément à la législation en vigueur, le Préfet décidait de mettre fin aux compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire, structure préparant et servant quotidiennement les repas à l'école de Clermont-le-Fort. Il indiquait qu'une reprise de l'équipement par la Communauté d'Agglomération du Sicoval pouvait être envisagée dans la mesure où vingt des vingt-six communes de ce syndicat appartenaient au Sicoval qui, par ailleurs, exerçait déjà des compétences en restauration sociale (portage de repas, crèches et centres de loisirs sans hébergement). Une mutualisation de cet équipement par le Sicoval au profit des communes membres était également possible au titre des services communs. À travers son vote, la commune affirme son souhait de bénéficier, dans ce nouveau cadre juridique

et à compter du 1^{er} septembre 2017, de la même prestation et dans des conditions financières inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Aménagement

Acquisition de parcelles afin de réaliser un sentier de randonnées entre le Fort et les Fraysse

(Conseil Municipal du 6 juillet 2017)

La commune envisage de rétablir le chemin communal qui, autrefois, reliait les quartiers du Fort et des Fraysse, en assurant une jonction à partir du parking du Fort vers le Chemin des Fraysse. La commune envisage d'acheter le linéaire nécessaire pour la réalisation de ce cheminement aux propriétaires des parcelles concernées et au prix fixé par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Délibération adoptée à la majorité. Un vote contre (Jean-Paul CARDALIAGUET) et une abstention (Sandra DELGADO).

• Finances

Modification des indemnités du Maire

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

En application de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, les indemnités des maires de communes de moins de 1000 habitants étaient fixées à titre automatique aux taux plafond à compter du 1^{er} janvier 2016 (soit 1 186 euros brut par mois). La loi du 8 novembre 2016 permet aux conseils municipaux de toutes les communes, et non plus seulement des communes de plus de 1000 habitants et plus, d'attribuer au maire, à sa demande, une indemnité de fonction inférieure à ce barème. Le maire a proposé de reprendre, à compter du 1^{er} avril 2017, le niveau de rémunération en vigueur avant la promulgation de la loi de mars 2015 (soit 650 euros brut par mois).

Délibération adoptée à la majorité. Deux abstentions (Geneviève DURAND-SENDRAIL et Christian HUGUES).

Vote du Compte Administratif 2016

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

En section de fonctionnement, les recettes de la commune pour l'exercice comptable 2016, se sont élevées à 369 896 euros et les dépenses à 351 424 euros, ce qui a permis de dégager un excédent de 18 473 euros (épargne brute). En section d'investissement, les dépenses de la commune pour l'exercice comptable 2016 ont atteint 133 143 euros et les recettes 111 704 euros, occasionnant un déficit de 21 439 euros.

Délibération adoptée à la majorité. Quatre votes contre (Jean-Paul CARDALIAGUET, Elisabeth GIACHETTO, Gérald LA-GACHERIE et Leanne PITCHFORD) et une abstention (Bernard FERRARI).

Suite page 8

Vote des taux d'imposition 2017

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

La commune, depuis trois années, subit une baisse significative des dotations versées par l'État et par le Sicoval. De plus, la mise en place par le Sicoval, d'une tarification de certains des services réalisés au bénéfice des communes, auparavant effectués à titre gratuit, a également affecté les ressources communales. Enfin, la contribution de la commune au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale a également contribué à restreindre la marge de manœuvre financière de la commune. Au total, le « manque à gagner » pour la commune s'est élevé à 19 390 euros en 2016.

Les perspectives pour le budget 2017 laissent entrevoir le maintien de la raréfaction des dotations attribuées par l'État (anticipation d'une baisse de 2 517 euros de la dotation forfaitaire) et par le Sicoval (diminution de 4 301 euros de la dotation de solidarité communautaire). Après trois années de stabilité fiscale (pas d'augmentation des impôts entre 2014 et 2016) et afin de conserver, dans les prochaines années, une capacité à financer l'investissement l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, une hausse des impôts communaux de 3 % est décidée.

Délibération adoptée à la majorité. Trois votes contre (Elisabeth GIACHETTO, Gérald LAGACHERIE et Leanne PITCHFORD) et deux abstentions (Bernard FERRARI et Jean-Pierre LAGUENS).

Vote du Budget Primitif 2017

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

Le budget primitif 2017 est équilibré tant en section de fonctionnement (426 879 euros) qu'en section d'investissement (178 639 euros). Les opérations programmées au titre des investissements sont : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ; acquisition de terrains ; sécurisation des bâtiments scolaires ; travaux à l'Église Saint-Pierre ; mise en accessibilité des bâtiments communaux ; éclairage du cheminement piétonnier du Bois Grand et acquisition d'un défibrillateur.

Délibération adoptée à la majorité. Trois votes contre (Elisabeth GIACHETTO, Gérald LAGACHERIE et Leanne PITCHFORD) et une abstention (Bernard FERRARI).

Achat de service de gardiennage au parking des Claux à la Riverotte

(Conseil Municipal du 6 juillet 2017)

La commune a mis en place un parking pour accueillir les visiteurs à l'entrée du quartier de la Riverotte (lieu-dit Les Claux). La circulation au sein du quartier a été limitée aux seuls ayants-droits, par l'installation d'un sens interdit à l'endroit de l'entrée du parking. Il a été constaté que certains visiteurs ne respectaient pas cette signalétique et pé-

nétraient dans le hameau, que certains véhicules avaient été dégradés dans le parking et que des déchets y étaient également été déposés au sol (en dépit de la présence de containers).

Dans ce contexte, la commune a décidé de faire appel à un service de gardiennage les samedis, dimanches et jours fériés de 14h à 19h entre le 8 juillet et le 17 septembre 2017 afin de faire respecter, en coordination avec le garde-champêtre, les règles de stationnement et de gestion des déchets (coût total de 2 817,36 € TTC).

La commune a sollicité le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui dépend du Sicoval, pour prendre en charge cette dépense visant à assurer la sécurité sur le quartier pendant la période estivale. Cet organisme a indiqué ne pas disposer de moyens supplémentaires au-delà de ce qui était déjà financé (rémunération du garde-champêtre à temps partiel et mise à disposition de moyens techniques au bénéfice du garde-champêtre et des éco-gardes de la Réserve Naturelle Régionale). Le coût de la prestation est donc entièrement pris en charge par le budget communal.

Délibération adoptée à la majorité. Deux votes contre (Gérard BOUDON et Jean-Paul CARDALIAGUET) et cinq abstentions (Sandra DELGADO, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Elisabeth GIACHETTO, Gérald LAGACHERIE et Jean-Pierre LAGUENS).

Délibération approuvant la convention Conseil Départemental de la Haute-Garonne/Sicoval/ Commune relative aux aménagements de réduction de vitesse sur la RD68E au titre des amendes de police

(Conseil Municipal du 3 mars 2017)

La commune souhaite la réalisation d'aménagements de sécurisation de la Route Départementale 68E, notamment à travers la mise en place progressive d'une signalisation permettant la réduction de vitesse au virage du « Camp Grand », au niveau des « Oustalets » et au niveau du chemin des Fraysses et du chemin du Régautier.

La Mairie a décidé de confier au Sicoval, par voie de convention, la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre des aménagements qui seront retenus dans le cadre de ce dispositif appelé à bénéficier d'une participation financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre des amendes de police. Cette convention est tripartite dans la mesure où les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental. Coût maximum à la charge de la commune : 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autres décisions prises lors des conseils municipaux (délibérations consultables sur le site internet de la Mairie, mairieclermontlefort.free.fr).

24 novembre 2016 – Maintien du régime de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune ; Approbation du projet de modification statutaire du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne ; Fixation des indemnités du Trésorier pour l'exercice comptable 2016.

22 décembre 2016 – Délibération Modificative n°3 permettant l'inscription de crédits pour le versement au titre du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

3 mars 2017 – Approbation du Compte de Gestion 2016 ; Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ; Engagement dans le dispositif Service Civique ; Renouvellement de la convention de prestation de service médecine professionnelle et préventive avec le Sicoval ; Accueil d'un stagiaire Master Aménagement et Urbanisme à l'Université Jean-Jaurès pour trois mois à compter de mars 2017.

19 mai 2017 – Mandat au Maire pour engager les négociations avec les propriétaires de la voirie privée sise dans le quartier de la Riverotte afin de l'intégrer dans le domaine public communal ; Adoption des modalités de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire (SIVURS) ; Modification de la délibération du 3 mars 2017 concernant l'indemnité des élus ; Délibération Modificative Budgétaire n°1.

6 juillet 2017 – Approbation de la modification des statuts du Sicoval ; Conventionnement entre la commune et le Sicoval pour le service restauration ; Acquisition de parcelles le long du Chemin du Fort pour réaliser un cheminement piétonnier entre Camp Grand et Le Fort ; Acquisition de parcelles et de linéaires le long du fossé d'évacuation des eaux pluviales aux Fraysses.

Pas de parking à proximité du quartier des Fraysses

La fréquentation, par des personnes extérieures à la commune, des bords d'Ariège au niveau du quartier des Fraysses est importante pendant la période estivale. Cette fréquentation génère d'importantes nuisances pour les riverains (stationnement et circulation de véhicules à l'intérieur du quartier, dépôt de déchets sur la voie publique et/ou au domicile des riverains).

Dans le prolongement d'une réunion de quartier organisée en septembre 2016 (cf. *L'Autan* n°134), la commune a mis en place, pour la période estivale 2017, un dispositif permettant la circulation de tous les véhicules dans le quartier, incitant au stationnement des véhicules des utilisateurs des bords d'Ariège dans le Chemin de la Côte (mise en sens unique et marquage au sol de quinze places) et limitant le stationnement dans le Chemin des Fraysses aux seuls ayant-droits (dont les riverains).

Comme évoqué lors de cette même réunion, l'interdiction de stationnement et de circulation de véhicules des visiteurs dans le Chemin des Fraysses est envisageable à partir du moment où une offre de stationnement alternative est proposée par la commune. Cette dernière a contacté les propriétaires des différents terrains situés à proximité du quartier susceptibles d'accueillir un parking qui pourrait également servir pour la desserte du quartier par le Transport A la Demande (perspective du prolongement de la ligne 119 dont le terminus actuel se situe Impasse du Bois Grand) et pour le transport scolaire (sécurisation de la montée et de la descente des jeunes du quartier scolarisés dans le secondaire).

Les parcelles situées à l'intersection du Chemin de la Côte et de la Côte de Clermont (CD68E) répondaient aux critères de localisation. Après débat, considérant le revirement du point de vue des riverains (cf. « *Billet d'humeur* », p.2), le niveau relativement élevé du prix de vente proposé pour l'acquisition et les contraintes techniques susceptibles de rehausser le coût de réalisation de l'ouvrage (terrains humides), les conseillers ont majoritairement décidé de s'opposer au projet d'acquisition des parcelles destinées à la réalisation d'un parking aux Fraysses (**Conseil Municipal du 6 juillet 2017**).

Délibération rejetée. Deux votes pour (Christian HUGUES et Jean-Pierre LAGUENS), sept votes contre (Nicole AERN, Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO, Elisabeth GIACHETTO et Gérald LAGACHERIE) et deux abstentions (Xavier BELLAMY et Geneviève DURAND-SENDRAIL).

Christian HUGUES

Le Plan Local d'Urbanisme



Réflexion collective lors du 2^e séminaire sur l'aménagement du Fort

Présenté en réunion publique le 10 mai dernier et diffusé dans tous les foyers de la commune, le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu lors de la séance du conseil municipal du 19 mai. Synthèse des principales orientations retenues dans ce document phare du Plan Local d'Urbanisme (PLU) élaboré probablement pour la dernière fois au niveau communal (transfert annoncé de la compétence urbanisme à l'échelon intercommunal en 2020)

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables définit les **orientations générales de la municipalité**, à court et moyen termes, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, de l'urbanisme, des paysages, de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de la préservation ou de la remise en état des continuités écologiques.

Assurer un développement urbain en cohérence avec l'identité du territoire.

Il s'agit tout d'abord de renforcer la centralité du Fort, centre historique de la commune, qui présente un ensemble bâti remarquable et concentre la majorité des équipements (mairie, église, salle des fêtes, cimetière et tennis). Si le Fort joue un rôle identitaire, il n'a pas polarisé le développement de l'urbanisation de la commune qui s'est opéré autour de hameaux historiques déconnectés les uns des autres. Compte tenu

de l'attachement des clermontois à ce site, la municipalité a décidé d'engager une démarche citoyenne visant à définir, de manière participative, le scénario d'extension qui fera consensus parmi les habitants. A plus long terme, il est envisagé de mettre en œuvre un développement de l'urbanisation permettant une articulation entre le Fort et le quartier des Fraysses.

Il s'agit ensuite de favoriser la densification sur les parcelles actuellement urbanisées dans les autres quartiers (Maridats, En Sérié, Marquemale).

Enfin, si le quartier de la Riverotte ne peut faire l'objet d'un développement urbain en raison du Plan de Prévention du Risque Inondation existant, la commune souhaite favoriser une requalification de ses espaces publics. Enfin, elle entend mener, en parallèle du PLU, une étude technique sur le risque inondation et ce, afin de pouvoir éventuellement faire évoluer le risque identifié.

Favoriser une diversification de l'habitat.

En cohérence avec les orientations du Plan Local de l'Habitat (PLH) du Sicoval pour la période 2017-2022, la commune entend apporter une réponse au phénomène de rupture du parcours résidentiel sur son territoire : en effet, les jeunes couples éprouvent de grandes difficultés à passer du statut de locataires à celui de propriétaires sur la commune du fait du coût des terrains. La commune souhaite également favoriser une diversification de l'offre de logement afin de pouvoir à la fois accueillir de nouveaux habitants aux profils différenciés et répondre aux besoins induits par la baisse de la taille des ménages qui est amenée à se poursuivre.

Améliorer les déplacements sur la commune.

La commune s'oriente vers : la mise en place d'une liaison douce entre le Fort et le quartier des Fraysses avec la création de nouvelles places de stationnement à proximité du Chemin de la Côte pour absorber une partie des flux touristiques en lien avec la Réserve Naturelle Régionale ; la création future d'un arrêt pour le Transport A la Demande (TAD) au Fort ; la modification des flux de circulation sur le secteur de la Riverotte par une réorganisation de la desserte ; la mise en place d'une liaison piétonne intraquartier sur En Sérié.

En termes de stationnement, l'objectif communal est d'anticiper sur les nouveaux besoins liés à son développement, notamment au Fort, de développer des aires de stationnement sur les différents quartiers de la commune afin de résoudre les difficultés actuelles et, enfin, de mettre en place des solutions sécurisées pour la desserte des arrêts de transport en commune existants et à venir.

Conforter l'offre d'équipements et de services au développement de la commune.

La commune entend accompagner l'urbanisation du Fort d'une réflexion plus globale sur l'organisation et le développement d'espaces et d'équipements collectifs afin de satisfaire les attentes de l'ensemble de la population (enfants, jeunes, personnes âgées, etc.).

Le raccordement à l'assainissement collectif sera privilégié, sur le réseau déjà existant (Fort et Fraysses) et sur le réseau à développer (Maridats).

Enfin, en termes de communications numériques, l'équipement du territoire sera réalisé dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique.

Proposer un développement économique en cohérence avec les atouts du territoire.

Tout en assurant la pérennité des activités existante, la commune souhaite favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques dans la vallée de l'Ariège en cohérence avec la présence de la Réserve Naturelle Régionale et la richesse naturelle du territoire. Elle souhaite ainsi valoriser à la fois l'effet vitrine qu'offre la RD820 et la qualité environnementale du territoire.

Il s'agit également de se donner les moyens d'accueil-

lir sur le territoire de nouvelles activités nécessaires aux besoins de la population et compatibles avec la proximité des habitations (commerces, services à la population, artisanat, etc.).

Enfin, la commune souhaite favoriser le développement d'une offre en hébergement touristique en cohérence avec le tourisme vert existant sur le territoire en facilitant notamment le changement de destination de bâtisses présentant un intérêt patrimonial.

Limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels.

Les orientations de développement de la commune se fondent sur une logique de gestion économe de l'espace et de réduction des impacts du développement sur l'activité agricole, en cohérence avec les orientations du Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale (SCOT) de l'Agglomération Toulousaine. Cette volonté se traduit à la fois par un développement favorisant une densification des secteurs déjà urbanisés et des choix de développement limitant l'impact sur l'activité agricole. Le projet communal se fonde ainsi sur les objectifs chiffrés suivants : 170 habitats supplémentaires environ dans les dix prochaines années, 70 logements nouveaux environ d'une surface moyenne de 1150 m² avec une programmation en cohérence avec le Plan Local de l'Habitat.

Maintenir les espaces agricoles pérennes.

Le projet communal vise à réduire la consommation foncière, enjeu majeur pour protéger les espaces agricoles qui ont une valeur agronomique reconnue, tant pour la préservation d'espaces ouverts que pour le maintien de cette activité socio-économique. De plus, des dispositions spécifiques sont prévues sur le traitement des limites des fronts d'urbanisation avec les espaces agricoles et naturels, notamment à travers la mise en place d'espaces de transitions paysagers afin de limiter les conflits d'usage entre activité agricole et habitations (par exemple des haies végétales).

Préserver et valoriser les éléments de la trame verte et bleue de la commune...

La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels de la faune et de la flore (Ariège, ruisseau Notre-Dame, boisements situés en bordure des cours d'eau ou sur les fortes pentes, zone humide des Ramiers). De plus, la commune compte une Réserve Naturelle Régionale dont l'objectif est la préservation du site naturel et la promotion d'une activité agricole compatible avec le secteur. La commune entend préserver ces différentes entités naturelles majeures ainsi que les continuités écologiques tout en facilitant la découverte de ces espaces via des aménagements adaptés à la sensibilité du site.

Suite page 12

Protéger le patrimoine bâti et intégrer les éléments structurant le paysage.

La commune compte un patrimoine remarquable, notamment le Fort qui bénéficie d'une protection au titre des monuments historiques. Au-delà de cet élément structurant, la commune dispose de nombreux éléments de petit patrimoine qui participent directement à l'identité de la commune. Ces éléments de patrimoine local (bâti ancien, etc.) seront conservés et valorisés. Par ailleurs, la commune présente un relief de coteaux qui ouvre des perspectives paysagères de qualité. La commune souhaite œuvrer à leur préservation en protégeant les principaux repères visuels et les points de vue sur les vallons et coteaux pour les mettre en valeur.

Proposer un développement urbain qualitatif.

Dans sa volonté d'associer développement urbain et préservation de l'identité du territoire, la commune

entend assurer une bonne intégration paysagère des nouvelles constructions en cohérence avec les caractéristiques de chaque quartier via de dispositions règlementaires adaptées. Elle souhaite également mettre en place des dispositions favorisant une diversification des formes urbaines et tendre vers un parc de logements plus performants sur le plan énergétique.

Prendre en compte les risques dans les choix de développement.

Afin de ne pas augmenter la population exposée aux risques, les orientations de développement et les possibilités de densification ont été déterminées au regard des contraintes existantes sur le territoire, à savoir notamment les risques inondation et mouvements de terrain.

Démarche citoyenne en lien avec le projet d'aménagement du Fort : enseignements des deux premiers ateliers (9 et 23 juin)

Le premier atelier, qui s'est déroulé à l'extérieur le vendredi 9 juin, a été consacré à l'expression, par chacun des participants, de leur ressenti concernant le Fort. Pour permettre cette expression très personnelle, les participants ont été positionnés à plusieurs endroits pour voir le Fort de l'extérieur : parking des Claux à la Riverotte, Chemin Saint-Maurice, Ecole de Clermont-le-Fort, Camp Grand et Côte de Clermont. À partir de chacun de ces points de vue, les participants ont exprimé, par écrit et par oral, les impressions qui les animaient lorsqu'ils découvraient le Fort à partir de cette diversité d'angles de vue.

Le deuxième atelier, organisé le 23 juin dans la salle des fêtes, a pris la forme d'une réflexion collective sur deux thèmes proposés par les animateurs. Le premier thème, intitulé « habitat et fonctionnement urbain » a conduit les participants à réfléchir et à débattre sur le niveau des enjeux suivants : stationnement, nouveaux équipements publics, nouvelles activités (commerces, services, etc.), logements, liaisons douces et espaces collectifs (aire de jeux, placette, etc.). Le second thème, dénommé « Paysage et Environnement », a également donné lieu à des échanges sur les enjeux suivants : jardins et plantations, couleur des constructions, hauteur des constructions et adaptations à la pente, taille du projet d'extension, implantation du bâti sur la parcelle, type de clôtures. Une restitution du travail de chacun des deux groupes a été effectuée par les animateurs en fin de réunion.

Démarche citoyenne en lien avec le projet d'aménagement du Fort : report des deux prochains ateliers (dates restant à fixer)

Lors du Conseil municipal du 19 mai dernier, au cours duquel a été votée la délibération relative à la sélection du bureau d'études retenu pour assister la commune dans l'animation de la démarche citoyenne, les conseillers municipaux ont débattu du nombre minimum de personnes à accueillir pour valider l'organisation des ateliers. Après débat, ce nombre a été fixé à 40 personnes hors membres du conseil municipal (soit plus de 10 % des personnes inscrites sur les listes électorales). Le bilan dressé à l'issue des deux premiers ateliers est le suivant : une participation stable (30 personnes hors conseillers municipaux), une forte rotation des participants (43 personnes différentes ont pris part à ces événements) et un fort désir de participation de la part des personnes absentes pour diverses raisons (une dizaine de méls d'excuses reçus dans les jours précédant l'organisation des deux événements). La Préfecture de la Haute-Garonne a été interpellée par des clermontois, dont les noms ne sont pas encore connus de la municipalité, qui contestent le maintien des ateliers au regard de la délibération prise en conseil municipal. En attendant la formulation, par la Préfecture, de sa position sur cette question, la municipalité a décidé de reporter l'organisation des deux ateliers, initialement programmés le 29 septembre et le 13 octobre.

Christian Hugues

L'ÉTÉ DE LA SAUCE AUX IDÉES

Les activités de partage sont l'ADN de l'association clermontoise née à l'automne 2014.

Tous les 10 jours environ, depuis février 2016, nous assurons le suivi de la **boîte à lire** baptisée Livresse, installée sur la terrasse près de la mairie, en ajoutant une quinzaine de livres à chaque passage. Dans la panse de notre clown-tonneau, une cinquantaine de livres est à la portée de tout lecteur curieux qui peut se servir, garder ou rapporter ou encore remettre dans une autre boîte à lire les ouvrages qui le tentent.

Nous avons **plusieurs ruches** installées aux quatre coins de la commune, plutôt pour procurer aux abeilles un refuge que pour prétendre leur voler un jour leur miel... C'est une activité sensible : les abeilles sont en danger ! Nous avons essayé des échecs mais nous apprenons à chaque saison.

Les **Travaux d'Intérêt Généreux**, dits TIG, sont des chantiers solidaires. Ils représentent ce qui rassemble avec enthousiasme nos adhérents : comment en serait-il autrement quand 10 ou 20 bénévoles partagent un chantier de nettoyage de hangar chez l'un ou un débroussaillage chez l'autre pendant une bonne journée, quand ils ont rangé une pile de bûches, roulé les vieux grillages, apporté en déchèterie ce qui encombrait le vieux poulailler ?



Les **cafés-citoyens**, environ cinq par an organisés dans la salle des fêtes, sont suivis par un public nombreux et fidèle. Les thèmes abordés récemment : « Des mathématiques à la philosophie et de la philosophie aux mathématiques » le 12 mai 2017, « La santé de nos rivières » le 3 mars 2017, « La précarité dans la rue » le 20 janvier 2017, « Jean-Baptiste Noulet » le 17 décembre 2016 où la salle comble a écouté le passionnant Francis Duranthon,

directeur du Museum d'Histoire Naturelle, évoquer les découvertes des pères de la préhistoire.



Le prochain café-citoyen est programmé le 20 octobre 2017 sur le thème du réchauffement climatique. Entrée libre, buvette et pâtisserie assurées.

Une autre activité plus originale a fait de nous des bergers qui apprenons tous les jours : nos **brebis itinérantes** cumulent les CDD en allant brouter l'herbe qui ne sera plus à tondre dans les jardins des adhérents volontaires. Dernières villégiatures : à l'impasse du Bois Grand et en ce moment à Doumerc. Mais la nouveauté est l'arrivée le 15 août du jeune bélier Navidad, dont le contrat est double : continuer à brouter l'herbe et également nous promettre des agneaux au printemps. À toi de jouer Navidad !



Il n'y a pas de répit à La Sauce aux Idées, les réunions-repas ont lieu chez les uns et les autres, à la moindre occasion, entre les membres permanents et les Sauciers désireux de nous rejoindre... Des moments uniques où la trajectoire de nos projets, les blagues ou encore la gastronomie font du bien au moral. C'est tout le sens que nous donnons à notre association.

Christiane BRUSTEL

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARMOTTES ET MARMOTS

Notre Assemblée générale s'est tenue fin janvier, au retour d'une boucle locale entre le village et Venerque, l'occasion de découvrir le chemin creux qui part du bout des Fraysses et qui remonte au village en contournant la falaise. Les marcheurs ont été moins nombreux cette année mais, à ma plus grande joie, les adhérents se sont fortement mobilisés pour l'AG et le dîner de clôture. Monsieur le Maire était également présent. Le bilan moral 2016 a fait état du doublement des adhésions (26 familles) par rapport à l'an passé. Le diaporama des photos des sorties de l'année 2016 s'est nettement enrichi : treize sorties (dont deux week-ends prolongés dans les Corbières et les Encantats, et une petite semaine en Aragon) ont rassemblé entre une dizaine et une trentaine de personnes à chaque fois, y compris des enfants et des grands ados. Notre terrain de jeu s'est souvent étendu au-delà de l'Ariège. Nous avons fait plusieurs sorties raquettes, initiation au ski de randonnée et ski de fond, mais aussi du vélo. Dans les faits marquants, nous avons célébré les dix ans du Marmotton en juillet et nous avons dû organiser un rapatriement en hélicoptère pour un marcheur blessé, du fond du canyon d'Ordesa. Des rappels de sécurité concernant le matériel, le fond de sac impératif, ainsi que la prudence sur le terrain ont été effectués. Enfin, toutes les personnes ayant pris des initiatives ont été remerciées... et toutes celles qui souhaiteraient en prendre, ont été invitées à le faire !

Ensuite, le trésorier a montré que les comptes présentaient un léger déficit par rapport au précédent bilan (l'augmentation du nombre des cotisants n'a pas suffi à pallier les frais de célébration du Marmotton, le contrôle obligatoire du matériel de sécurité et l'achat de deux sondes à neige). Il a toutefois été heureux d'annoncer que la cotisation restait la même pour la 22^e année consécutive : 15 euros par famille.

Le conseil d'administration a été réélu à la majorité. Deux nouveaux membres, Catherine Dombrowsky et Véronique Caron, viennent rejoindre Maria Gracia au conseil, qui comprend également les membres du bureau suivants : Claire Du Rostu (Secrétaire), Patrick Rouhaud (Trésorier), Richard Laporte (Vice-président) et Anne Delpy (Présidente).

Un premier semestre 2017 varié

Outre une sortie raquettes/ski de rando au col de Puymorens, au premier semestre, nous avons traqué les lacs, notamment celui de Montarrouye au-dessus de Payolle et l'Étang Bleu, et enfin gagné la haute montagne en juillet, dans la région de Panticosa au sud du Balaitous, où les lacs aux noms poétiques se méritent (Ibones de Anayet, Respumoso, Azules, Bachimaña et Sabocos)... De rudes grimpettes pour 29 marcheurs, des baignades vivifiantes, mais aussi de belles rencontres avec nos « congénères » les marmottes. En juin, nous étions une bonne vingtaine à arpenter les calanques de Cassis et le sentier du littoral entre Bandol et la Ciotat. Enfin en août, un petit groupe est monté au Port de Venasque au départ de l'Hospice de France, avec un petit bonus vers le Pic de Sauvegarde.

Prochaine sortie : samedi 21 octobre.

Si vous êtes intéressés par nos activités,
vous pouvez me contacter par mail :
dagmarnarval@hotmail.com
ou par téléphone au 05 61 91 71 26.

Anne DELPY





QUE S'EST-IL PASSÉ AU COMITÉ DES FÊTES DEPUIS LE DERNIER AUTAN ?

Le comité des fêtes a élu un nouveau bureau lors de **l'assemblée générale du 24 novembre 2016** :

- le secrétaire est désormais Jeremy Sorin ancien président,
- le trésorier est à présent Guillaume Rolland ancien secrétaire, et
- la présidente est Amandine Drouet ancienne bénévole.

La tournée du comité a eu lieu en février/mars nous sommes venus vous rencontrer, chez vous afin de nous faire connaître et d'expliquer le but de notre association. À cette occasion nous vous avons remis un flyer d'invitation pour un repas préparé par nos soins que nous avons eu le plaisir de vous offrir le **samedi 22 avril 2017** ! Le soleil était au rendez-vous, nous avons pu partager un agréable moment en extérieur au sein du village.



Les **8 et 9 septembre** nous avons organisé un marché de créateurs suivi de concerts dans la cour du Fort avec *La Marmaille Post-Fanfare* et *les Tire-Bouchons*.

UN COMITÉ COMPOSÉ DE BÉNÉVOLES...

Nous cherchons toujours des **bénévoles** afin que le comité des fêtes puisse continuer à organiser des événements.

Être bénévole au comité qu'est-ce que ça peut être ?

- venir uniquement à une réunion pour amener une idée,
- venir à un seul événement,
- faire une seule tâche et ce, pendant un temps défini,
- venir à toutes les réunions,
- distribuer des tracts, une fois, deux fois, ou à tous les événements,

Tout peut être envisagé, en fonction de vous !

Si vous avez des photos des événements du comité partagez-les en nous les envoyant à cdf.clermontlefort@gmail.com

Si vous souhaitez recevoir les informations du comité, envoyez-nous un mail afin de nous faire part de votre souhait d'être sur la liste de diffusion.

Le comité a sa page Facebook  : « Comité des Fêtes de Clermont le Fort », suivez-nous !

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Le comité des fêtes, 18 le Fort, 31810 Clermont le Fort

Amandine DROUET

PÈLERINAGE À NOTRE-DAME DES BOIS

Le pèlerinage à Notre-Dame des Bois s'est déroulé cette année, non pas un dimanche de printemps mais le jour du 15 août. L'équipe d'animation paroissiale avait choisi de faire coïncider le modeste pèlerinage clermontois avec la fête de l'Assomption, la plus populaire des fêtes de la Vierge, occasion un peu partout en France de semblables pèlerinages. L'été a permis que des pèlerins venus de loin s'ajoutent aux paroissiens du secteur.

Le pèlerinage commença par la messe dans l'église après laquelle les uns rejoignaient l'oratoire en voiture, les autres au terme d'une marche sur le sentier de l'Infernet ponctuée de méditations spécialement préparées par l'un des paroissiens. Lorsque le pèlerinage se fait au mois de mai, on en profite pour célébrer les Rogations, une très ancienne prière sur

les récoltes qui se faisait en parcourant en procession tout le village pour bénir les champs et en s'arrêtant devant les croix de carrefour, fleuries et ornées pour la circonstance. Le père Gaston a maintenu la tradition en donnant du haut du Fort la bénédiction sur les récoltes.

Parmi la douzaine de croix répertoriées dans Clermont, une seule se trouve proche du parcours, celle de Rivedaygue, et la procession ne manque pas d'en faire une étape. À l'oratoire, nettoyé et fleuri par des mains dévouées, les marcheurs étaient attendus par les personnes venues en voiture. C'est le moment où l'on entonne le cantique occitan spécialement composé pour la Vierge de Clermont : Nostro-Damo del Boscatge, de Clarmount, flouroun sacrat...

Un apéritif et, pour ceux qui l'avaient prévu, un pique-nique convivial ont terminé la fête.

Geneviève DURAND-SENDRAIL



ITIN'ERRANCES

Itin'errances en 2017, c'est :

- **1 festival randonnée-spectacles, le 1^{er} octobre prochain**
 - 2 concerts
 - 3 spectacles à domicile
 - 1 mini récital surprise au centre commercial de Lacroix-Falgarde
 - 56 artistes
 - 480 spectateurs
- Et une équipe de 14 motivés !

Itin'errances, association qui regroupe les quatre villages de Clermont-le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde et Vieille-Toulouse reprend un projet conçu à la mairie de Goyrans en 2009, en partenariat avec la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège : créer des événements culturels dans des lieux inhabituels. En 2016, la sixième édition d' Itin'errances a connu un grand succès, et nous a conduits à la découverte des chemins cachés et des beaux sites de Vieille-Toulouse.

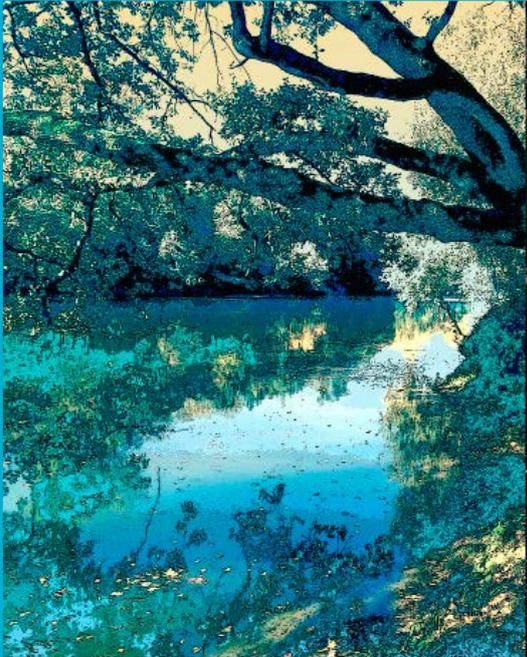
Depuis, nous avons créé l'évènement sur chacun des villages qui nous accompagnent :

- Le 14 mai, surprise à la boulangerie Catusse et au Carrefour City : tout d'un coup, des vendeurs et des clients se sont mis à chanter et peu à peu ont complètement envahi les magasins de leur chant! En fait, les chorales Zique et Plume et Caracol s'étaient mêlées aux clients pour un moment magique !
- Le 30 juin, à l'église de Vieille-Toulouse, le trio Dalhia, trois jeunes musiciens talentueux, ont donné un concert de musique de chambre de haut niveau à un public sous le charme.

Nous avons aussi concocté deux spectacles à la maison, formule qui remporte un vif succès, offre une proximité très appréciée avec les artistes, et se prolonge par un verre de l'amitié chaleureux :

- Le 24 février, à Goyrans, Dimitri Nirman a partagé son amour des textes de Garry, Pennac, Perrec et d'autres, dans un spectacle touchant mêlant lectures, chant et musique.
- Le 10 mars, à Vieille Toulouse, Claude Boyer a joué sa nouvelle création : « Euphorie Poubelle » ou la rencontre du langage onirique du poète et celui réaliste du tueur à gages. Une pièce et un acteur surprenants!
- Le 23 septembre, la cour du fort de Clermont a accueilli Marie Sigal, dont les chansons sont de petites constructions de rêve, tissage de mélodies et de silences, enchevêtrement de voix et de sons.

- Le 1^{er} octobre 2017, c'est Lacroix Falgarde qui accueillera la septième édition du festival. Danseuse, artiste du cirque, musiciens, artistes plasticiennes nous entraineront dans leur univers, en longeant l'Ariège par de très beaux chemins, accessibles à tout marcheur même occasionnel.



ITIN'ERRANCES
RANDONNÉE · SPECTACLES · INSTALLATIONS

LACROIX FALGARDE
Halle du Ramier
1^{er} octobre 2017
12h pique nique partagé
13h30 à 18h balade-spectacles
www.itin-errances.net participation 5 €

Enfin, pour clôturer cette riche année, nous vous inviterons dans une belle demeure historique de Goyrans pour assister à « La cuisine de Marguerite », pièce créée et jouée par Corinne Mariotto sur des textes de Marguerite Duras.

Ce sont autant de moments chaleureux, de rencontres avec les artistes et d'occasions de se connaître, de nouer des liens autour de l'art et de la nature. Voilà ce que nous souhaitons vous offrir. Nous vous espérons nombreux ! Et si vous voulez rejoindre notre belle équipe, soyez les bienvenus !

Tous les détails de ces manifestations sur notre site : www.itin-errances.net

*Pour Itin'errances,
Anne CHATRENET-RICHAUD*

PASSEPORTS et CNI



La Mairie de Clermont ne traite pas les demandes de Cartes Nationales d'Identités (CNI) et de passeports biométriques.

Vous pouvez faire vos démarches à la Mairie de Castanet-Tolosan.

Dans ce cas, vous devrez obligatoirement prendre rendez-vous sur le site www.castanet-tolosan.fr, rubrique démarche en ligne ou éventuellement, si pas d'accès internet, par téléphone ou à la Mairie de Castanet-Tolosan.

Renseignements :

Mairie de Castanet : 05 62 71 70 40

La Région recrute

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée recrute dès la rentrée 2017 sur les sites de Toulouse et de Montpellier, 24 apprentis pour ses propres besoins sur des métiers diversifiés : cuisinier, magasinier, assistant, chargé de projets Web, gestionnaire réseaux sociaux, technicien informatique, cartographe géomaticien, contrôleur de gestion, chargé de mission Europe, ingénieur bâtiment ou énergie etc.

Renseignements :

www.laregion.fr/La-Region-recrute-des-apprenti-e-s-dans-ses-services



Rénovez votre habitat

Vous pouvez bénéficier d'aides pour financer vos travaux d'économie d'énergie, pour améliorer le confort de votre logement ou l'adapter au handicap ou à votre perte d'autonomie.

Le Sicoval propose un accompagnement technique et financier des ménages modestes par l'intermédiaire de son programme d'intérêt général « amélioration de l'habitat privé ».

Les subventions allouées par l'Etat et le Sicoval permettent de financer 50 à 80 % du montant (HT) des travaux à réaliser. Par ailleurs, un opérateur accompagne gratuitement les bénéficiaires à monter leurs dossiers et à suivre les travaux.

Les principales conditions à remplir :

- être propriétaire de son logement principal (construit depuis au moins 15 ans),
- ne pas dépasser un certain niveau de ressources financières,
- pour les économies d'énergie, réaliser des travaux permettant de réduire la consommation énergétique du logement d'au moins 25 %.

Renseignements :

- Conseiller Renoval : 05 61 73 38 81

- Site Internet : www.sicoval.fr/fr/mon-logement/renover.html

Violences conjugales faites aux femmes

Le Service Prévention du Sicoval rappelle son engagement dans la lutte contre les violences conjugales faites aux femmes.

Des contacts utiles :

- Gendarmerie : 17
- Violences femmes info : 3919
- Savim : Service d'aide aux victimes, d'information et de médiation : 05 62 30 09 82
- Sicoval : 05 62 24 28 01
- Site internet : www.stop-violences-femmes.gouv.fr

LE 3 OCTOBRE 2017

LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**



Modification des fréquences TV

Le **3 octobre 2017**, interviendra une modification des fréquences des chaînes de la TNT. Pour continuer à recevoir vos programmes préférés, vous devrez lancer, sur vos téléviseurs, une recherche des nouvelles fréquences.

Formations

Dans le cadre de son plan d'actions, la Maison Commune Emploi Formation du Sud-est Toulousain organise des ateliers à destination de différents publics.

Les Réseaux Sociaux Professionnels

Cet atelier pratique vous permettra de vous familiariser avec ces nouveaux outils que sont les réseaux sociaux professionnels.

Les métiers et l'emploi en 1 clic

Cet atelier a pour objectif de cibler les sites internet les plus utiles dans le cadre d'une recherche d'emploi.

Les Mardis de la création

Cet atelier consacré à la création d'entreprise a pour objectif de proposer à toute personne intéressée par une démarche de création d'entreprise d'avoir une information générale et complète sur le parcours du créateur.

Ateliers d'information sur la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Formation mode d'emploi (F.M.E.)

Vous pouvez bénéficier d'aides pour financer vos travaux d'économie d'énergie, pour améliorer le confort de votre logement ou l'adapter au handicap ou à votre perte d'autonomie.

Ateliers d'information sur la VAE

Validation des acquis de l'expérience.

Renseignements

- 05 61 39 54 02 ou 05 61 28 71 06

- Site Internet : www.linscription.com/mceflabege



Enquête publique

Une **enquête publique** relative au Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération Toulousaine a lieu jusqu'au mardi 10 octobre 17 heures.

Renseignements : www.smtc-tisseo.com

Coup de projecteur sur...



Amandine Castillon : rendre vivante la mémoire de la collectivité

La pièce mystérieuse au bout du couloir



Au fond du couloir jouxtant la salle du conseil municipal se situe un espace où règne généralement le plus grand calme : les archives municipales. Ce lieu si paisible a connu une intense activité pendant deux mois : boîtes ouvertes, piles de documents à terre et sur les tables... La raison de cette activité inhabituelle : la mise à jour du rangement des archives communales par Amandine Castillon, spécialiste de l'archivage notamment dans les petites communes.

L'intervention d'Amandine est précieuse lorsque, année après année, le classement consciencieux des documents à conserver a donné lieu à une accumulation de boîtes et de cartons dont « on verrait bien à un moment ou à un autre ce qu'on devrait en faire ». Arrive le jour où, faute de place, il faut bien « prendre le taureau par les cornes » et se poser les questions centrales au regard de la réglementation entourant l'archivage dans une collectivité territoriale : que devons-nous verser aux archives départementales ? que pouvons-nous jeter ? que devons-nous conserver sur place ? comment cataloguer tous ces documents pour les retrouver facilement à la mairie et au service des archives départementales ?

Amandine a réponse à toutes ces questions !

Elle connaît les règles d'élimination des archives dont la durée d'utilité administrative est close et dont la destruction est possible afin de faire de la place dans les archives et de pouvoir effectuer un réaménagement physique. Elle sait effectuer le tri et le classement des archives contemporaines de manière physique (rangement, cotation et étiquetage) et intellectuel (plan de classement, inventaire et description détaillée des boîtes, attribution d'une cote).

Enfin elle maîtrise la mise en place d'un plan de classement en interne afin de mutualiser les données et d'optimiser l'interopérabilité des informations et leur pérennité.

Deux mois d'activité studieuse dans la plus grande concentration

Partenaire appréciée du service des archives du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Amandine a su faire profiter de l'expertise de son responsable pour évaluer le temps nécessaire pour mettre à jour les archives communales, contrôler le respect des règles de classement des documents en cours de mission puis, valider les propositions d'élimination des documents (qui sont détruits par une société spécialisée selon protocole bien précis).

Pendant deux mois, Amandine a, de manière très méthodique, ouvert les unes après les autres, toutes les boîtes et examiné l'intégralité des documents qui encombraient la salle des archives. Un travail de fourmi réalisé méthodiquement, efficacement et dans la bonne humeur ! Elle laisse derrière elle non seulement un espace archivage propre et libéré de plusieurs mètres linéaire pour accueillir les archives des prochaines années, une classification actualisée des dossiers vivants dans le bureau d'Isabelle et... des conseils pour optimiser les conditions d'un maintien des documents archivés dans les meilleures conditions possibles (réglage et contrôle de la température adéquate et du taux d'hygrométrie... comme dans un bloc opératoire !).



Au final, une expérience humaine enrichissante

Après Lacroix-Falgarde et avant Montbrun-Lauragais, l'étape à Clermont-le-Fort a ravi Amandine qui a apprécié l'ambiance de travail à la mairie, les petites attentions si agréables de Jérôme en arrivant au travail le matin et l'intérêt porté par l'association des Amis de Clermont-le-Fort pour savoir si cette mission avait permis de dénicher des « perles » utiles pour documenter l'histoire de notre commune.

Christian HUGUES